

## Chapitre 2

### L'Académie en difficulté, 1621- 1641

#### L'ordre nouveau.

En 1621, l'Académie subit directement les conséquences de la rébellion du parti protestant. L'année précédente, l'armée royale avait pénétré en Béarn, pour y imposer le rétablissement du culte catholique. L'action royale sema l'alarme dans les régions et dans les villes sous le contrôle des réformés. Les chefs protestants se réunirent à Loudun et convoquèrent une assemblée générale des représentants des municipalités et des églises. Malgré les réticences de plusieurs églises et contre les avis de Duplessis Mornay, l'Assemblée qui se réunit à La Rochelle refusa de se dissoudre et organisa la prise d'armes.

Louis XIII entra en campagne en 1621. Il se dirigea sur la Rochelle où Benjamin de Soubise, frère de Rohan, avait organisé la résistance. Saumur se trouvait sur le chemin de l'armée royale. Les troupes atteignirent Saumur en avril 1621 et occupèrent la ville et le château sans que Duplessis Mornay oppose de résistance. Puis elles occupèrent Thouars, assiégèrent Saint-Jean d'Angely, et marchèrent sur le Languedoc où Rohan avait rassemblé des troupes.

Dès que ses troupes eurent pris le contrôle de Saumur, le roi destitua Mornay de sa charge. Le coup tomba, en dépit des efforts qu'avait accomplis le gouverneur pour empêcher la rébellion et malgré la démonstration de soumission dont il venait de faire preuve.

Mornay dut abandonner le château pour se retirer dans sa résidence de La Forêt-sur-Sèvre. Son gendre, Jean de Jaucourt, sieur de Villarnoul, avait obtenu en 1606 la session de la charge de son beau-père, mais ne fut pas choisi pour le remplacer. Avant que le nouveau gouverneur catholique ne puisse rétablir l'ordre, les troupes royales saccagèrent le château.

Lorsque Mornay s'était rendu à la réunion des chefs protestants à Loudun, la panique avait saisi les habitants catholiques qui avaient quitté la ville pour se réfugier à l'Abbaye de Saint-Florent et à Tours. Mornay avait dû revenir en hâte pour les assurer de sa protection.

Les événements de 1621 et la peur qu'ils avaient engendrée, laissèrent des traces dans la mémoire des habitants catholiques et leur souvenir continua à alimenter, chez certains, une hostilité qui n'est pas sans rapport avec les incidents qui eurent lieu à Saumur, des générations plus tard.

Les années qui suivirent le départ de Mornay furent marquées par un renouveau du militantisme de la population catholique de la ville. En 1614, après une visite au sanctuaire de Notre Dame des Ardilliers, la Reine Marie de Médicis avait confié celui-ci aux Oratoriens. Encouragés par cette congrégation, pèlerinages et miracles se multiplièrent durant la période. En 1624, la municipalité négocia avec les Oratoriens l'installation d'un collège dont la construction ne fut véritablement achevée qu'en 1649.

La disgrâce de Mornay marque un tournant dans l'avenir de l'établissement. Désormais le collège allait dépendre de plus en plus des réformés des provinces voisines pour son recrutement. Quant à l'Académie privée de son protecteur, ses relations avec les représentants locaux du pouvoir allaient changer de nature, tandis que sur le plan intellectuel et religieux, elle rencontrerait dans les prêtres de l'Oratoire des concurrents à sa mesure.

## **La crise des années 1624-1629.**

Une des conséquences immédiates de l'occupation de Saumur par les troupes royales fut une chute dramatique des effectifs de l'établissement. En juillet 1621, un acte du Conseil note « la grande dissipation arrivée à l'Académie par le changement fait en cette ville ». En 1617, les étudiants de maîtrise étaient au nombre de 12, dont 7 en logique et 5 en physique. En 1621, il n'y avait plus au collège que « quelques étudiants en philosophie et humanité ». L'atelier de Portau avait été saccagé par les troupes, privant l'Académie de son imprimeur. Les deux professeurs de théologie, Louis Cappel et John Cameron, qui venait d'être nommé, avaient dû quitter la ville. L'année suivante une lettre de cachet interdit à ce dernier, en tant qu'étranger d'enseigner à l'Académie.

Dès 1621, sous la conduite du Recteur, le pasteur de Saumur Samuel Bouchereau, le Conseil s'efforça de rétablir l'ordre des études. On communiqua aux églises du royaume un programme des cours pour l'année suivante.

En septembre 1622, les élèves qui étaient restés pour terminer leur maîtrise soutinrent des thèses. Les soutenances eurent lieu au collège et non au temple et les candidats ne se rendirent pas en corps à la cérémonie. La raison donnée par le Conseil était le mauvais temps, mais la décision était aussi inspirée par la prudence. L'avenir restait incertain. Lorsque Boudet fut nommé régent en septembre 1623, le Conseil l'exhorta à se soumettre « ... *aux règlements... déjà ordonnés devoir être faits pour la réformation [des études]... s'il plût au Seigneur nous continuer Académie en cette ville* ».

Durant les trois années suivantes, l'Académie poursuivit son redressement et signe d'un retour de la confiance, en 1626, elle choisit le professeur de théologie qui devait remplacer Cameron. Moyse Amyraut venait d'être nommé à ce poste, lorsqu'une épidémie frappa durement l'établissement. La « contagion » s'était déclenchée à la fin de l'année 1624 et n'avait d'abord affecté que les faubourgs et le Conseil décida de maintenir l'établissement ouvert. En 1626, l'épidémie atteignit la ville et les élèves et les étudiants commencèrent à abandonner Saumur. La rentrée fut repoussée au 8 octobre, puis au 12 novembre, jour de la Saint Martin, « en attendant que les écoliers se rassemblent ». Mais l'épidémie continuait ses ravages. Selon Didier Poton, un peu plus de 10% de la population réformée de la ville furent fauchés par le fléau. Le Conseil extraordinaire ne pouvait plus se réunir « par mort, maladie ou absence ». Le collège fut particulièrement touché. Newton, régent de première décéda en juillet 1625. Le 23 septembre 1626, on enterra Granjon, régent de troisième, décédé le jour même de fièvre purpurée.

En 1628 encore, le collège perdit le régent de quatrième, Boudet. L'année où Boudet avait été nommé, il avait été question de transférer l'Académie dans une ville où elle serait plus en sécurité. Dans la conjoncture défavorable où se trouvait l'établissement en 1629, son transfert fut de nouveau envisagé. Mais devant la résistance du Conseil, le synode de la province rejeta une proposition de l'église de Loudun qui souhaitait que l'Académie soit installée dans cette ville.

## **Une situation financière difficile.**

Durant la même période, l'établissement subit aussi le contrecoup du profond changement dans la situation politique et religieuse du Royaume. Après une trêve de courte durée, les hostilités entre la monarchie et le parti protestant avaient repris en 1624. La paix de La Rochelle en 1626 marqua un temps d'arrêt, mais Richelieu avait décidé d'en finir avec « l'état dans l'état », que formait l'alliance des municipalités protestantes et de la noblesse

protestantes. Le siège de La Rochelle brisa la résistance de la ville qui se rendit le 28 octobre 1628. Rohan guerroya encore un an, mais la prise et le sac de Privât, suivis de la reddition d'Alais, contraignirent Rohan à se soumettre. En 1629, la Paix d'Alais, confirmée par l'Édit de Nîmes, mettait fin au parti protestant et à la survie d'un protestantisme politique en France.

Saumur était restée à l'écart de ces événements, mais ceux-ci eurent néanmoins de sérieuses conséquences sur la situation financière de l'Académie.

Depuis 1617, les églises réformées ne recevaient plus la subvention royale sur laquelle étaient prélevés les fonds destinés à l'entretien des académies. Pour y remédier, le synode de Vitré décida d'employer au financement des collèges et académies, le cinquième des deniers collectés par les consistoires. Le Receveur général des églises, Isaac du Candal fut chargé de la collecte et de la distribution des fonds. Mais les campagnes militaires avaient fait des ravages et les églises du Poitou et du Languedoc n'avaient plus de ressources.

À Saumur, comme dans les autres académies, les fonds commencèrent à manquer. En 1622, le Conseil fut contraint de demander aux régents « de patienter quelque temps sur les espérances que Monsieur du Candal donne par ses lettres ». Au printemps 1624, un quart des gages de l'année 1622 n'avait pas encore été payé. En 1626, le synode national de Castres procéda à une nouvelle répartition des « deniers du Roi » dans l'espoir qu'ils seraient versés à Du Candal, Mais devant la rébellion de La Rochelle et des campagnes entreprise par Rohan, le pouvoir royal n'eut garde de fournir à Du Candal autre chose que des assignations qu'il lui était difficile de monnayer. La situation devint de plus en plus difficile.

En janvier 1628, l'Académie n'avait encore rien touché de ce qui lui avait été alloué à Castres en 1626. Le Conseil écrivit au Receveur général pour qu'il libère une somme suffisante pour payer ce qui était dû aux régents depuis 1622. Les professeurs, eux, n'avaient reçu que la moitié de leurs salaires. Le synode provincial de l'année 1628 fit savoir qu'il était « *en peine de trouver des expédients pour faire subsister l'académie de Saumur en attendant les deniers du roi* ».

Seul le poste sur lequel avait été nommé Amyraut avait fait l'objet d'un concours. Au collège, le Conseil dut engager des suppléants et transférer des régents d'une classe à l'autre. Merle et Boudier, recrutés en 1622, étaient des précepteurs privés. Martinet, recruté en 1627, Forent en 1628, et Pouppard en 1629, étaient tous trois étudiants en théologie. En 1634, lorsque le Conseil put enfin nommer en première, un régent suffisamment compétent pour enseigner le grec et le latin en première, le Conseil extraordinaire tint à remercier officiellement Merle, Parisod et Pouppard « qui avaient été tirés de leurs classes ... pour remplir la première, [en] attendant qu'il y fût pourvu ». Les mêmes difficultés s'étaient posées pour le recrutement de professeurs de philosophie. En 1621, on confia l'un des postes à Josué de La Place, alors proposant. Un autre proposant, Desloges, assura une partie de l'enseignement en philosophie de 1625 à 1628. Bien qu'il n'ait pas terminé ses études de théologie, Hughes fut désigné pour une des chaires de philosophie en 1634.

La situation financière du collège atteignit un point critique en 1630-1631. Le Principal eut des difficultés à collecter les droits d'inscription et devant le manque d'écoliers admis en cinquième, le Conseil envisagea de ne répartir le matricule qu'entre les régents enseignant les autres classes. L'Académie ne put, cette année-là, payer les régents et les professeurs de philosophie que grâce à des avances consenties par Bouchereau, Cappel et Amyraut sur ce que leur avait alloué, pour leurs charges, le synode provincial. Lorsque les députés du Conseil présentèrent leurs comptes au synode national qui se réunit à Charenton, sur les 4530 livres allouées à Castres, 2250 livres restaient dues à l'Académie.

L'Académie continua toutefois à disposer de bâtiments et à bénéficier de rentes. D'autre part, à la différence de ce qui s'était passé en 1621, Saumur et l'Anjou ne furent pas

directement affectés par les guerres de 1628-1629. La ville et sa communauté réformée avaient retrouvé une prospérité relative. Le soutien du consistoire et celui de la province d'Anjou et de la province de l'Ile de France permirent à l'Académie d'éviter un total marasme financier.

### **Le rétablissement.**

La paix d'Alais mit fin à tout espoir de subvention royale. La situation dans laquelle étaient placées les autres académies était encore plus mauvaise. Pour éviter qu'elles ne tombent dans « une ruine totale », le synode national de 1631 reprit l'idée d'un prélèvement sur les collectes effectuées par les consistoires, et confia à Du Candal la mise en route du nouveau mode de financement. Au cours de la décennie suivante, la situation s'améliora lentement, mais, pour diverses raisons, l'Académie connut encore longtemps des difficultés à toucher de façon régulière, les allocations que devaient lui verser certaines provinces.

Une des conséquences de la crise de la décennie 1621-1631 fut de modifier sensiblement le profil du corps enseignant. Alors que sous Duplessis-Mornay, les professeurs étrangers qu'il avait attirés à Saumur, avaient beaucoup contribué à la réputation de l'Académie, le recrutement devint plus local. Les régents qui avaient été recrutés comme suppléants s'installèrent petit à petit dans la carrière, au fur et à mesure des vacances de postes : Hugues enseignait toujours la philosophie en 1652, dix-huit ans après avoir été appelé à ce poste. Entre 1625 et 1635, les trois plus anciens régents, Le Petit, Parisot et Merle se partagèrent l'enseignement des humanités. Durant toutes ses années et jusqu'à sa mort en 1640, Marc Duncan qui, en tant que médecin, disposait de ses propres revenus, se chargea d'enseigner le cours de logique aux étudiants de première année de maîtrise. Son manuel était toujours en usage en 1655. La continuité de l'enseignement classique et la stabilité du collège étaient ainsi assurées.

Par contre, en confirmant les chaires de théologie occupées par Louis Cappel et Amyraut et en créant une troisième à laquelle accéda Josué de La Place en 1633, l'Académie mit en place une équipe de théologiens qui allait renouveler profondément son enseignement (voir chapitre 3).

En 1638, le Conseil confia à deux imprimeurs, Isaac Desbordes et Jean Lesnier, la publication officielle des thèses et des traités des trois professeurs. Grâce à ses imprimeurs, l'Académie assura à la nouvelle doctrine, qui y était enseignée, une large diffusion.

Quand parut en 1641, dix ans après le synode de Charenton, le premier volume de l'édition collective des thèses qui avaient été soutenues depuis 1631, l'Académie attirait déjà un nombre croissant de proposants. En 1641, quatre nouvelles thèses de théologie furent soutenues et l'on comptait quarante étudiants inscrits en maîtrise, dont vingt-sept en première année et treize en seconde année. Durant les décennies suivantes, l'Académie allait récolter les fruits de ce succès, mais payer aussi la rançon de la renommée grandissante que connaissait l'enseignement de ses professeurs.

**Texte © J. P. Pittion**